

UNSA Mag

UNSA Magazine • N°252 novembre 2025 • prix : 2,50 €



**DÉFENDRE
NOTRE MODÈLE
SOCIAL !**





Besoin d'un coup de main ?



Stratégie - Développement - Coaching
Formation - Communication - Juridique

Je contacte **UNSA Please**

09 69 36 00 70

unsaplease@unsa.org



Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

Défendre notre modèle social

I y a quatre-vingts ans, la France se relevait des ruines et faisait un choix historique : celui de la solidarité. La Sécurité sociale naissait d'une volonté immense : garantir à chacune et chacun la dignité face aux aléas de la vie, de la maladie, du chômage, de la vieillesse. Ce modèle, fruit du courage de nos aînés, a façonné notre République sociale et demeure aujourd'hui un pilier de notre cohésion nationale.

Mais ce modèle, nous le voyons chaque jour, vacille sous les coups d'une logique comptable qui ne dit pas son nom. Le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2026 s'inscrit encore trop dans une vision de restriction : il protège les plus puissants et les grandes entreprises, tout en demandant toujours plus aux salariés, aux retraités et aux services publics. Ce n'est pas d'une austérité sociale dont la France a besoin, mais d'un véritable budget de justice sociale et fiscale.

L'UNSA le répète avec constance : les déficits publics ne sont pas d'abord une question de dépenses, mais de recettes. Il faut mieux faire contribuer les profits exceptionnels, les grandes fortunes et les aides versées sans conditions aux entreprises. C'est en rétablissant l'équité fiscale que l'on redonnera confiance et avenir à notre système social.

À l'heure où certains voudraient remettre en cause la Sécurité sociale, nous affirmons que la protéger, c'est défendre l'idée même de progrès, d'humanité et de solidarité. L'UNSA sera toujours au rendez-vous de ce combat, fidèle à ses valeurs et à son histoire. Défendre notre modèle social, c'est préparer l'avenir.

Sommaire

Ils-elles font l'UNSA

- Nouvelles sections 4
- L'UNSA aux élections CSE 5

Actu nationale

- Logement : politique à reconstruire 6
- Suppression du droit au chèque vacances 7
- Branche famille : équilibre en trompe-l'oeil 8
- Stop aux dépassements d'honoraires ! 9
- CPF : dérive au service des entreprises 10
- Maladies professionnelles 11
- Mobilisation du 2 octobre 12
- Extrême droite : comprendre pour agir 13

Dossier

- Sécurité sociale, modèle social d'avenir 15-18

Fonction publique

- Congrès d'automne : renouveau et perspective 20
- Défendre les agents des services déconcentrés 21
- Conférence-débat du 20 novembre 21

Europe

- Front social partout en Europe 22

Transformation écologique

- Le diagnostic de la Cour des comptes 23

Focus juridique

- Vidéo surveillance au travail 24
- Le CSE lésé, sans qualité pour agir 25

Égalité Femmes-Hommes

- Contre les violences faites aux femmes 26

Culture et Société

- Trois questions à Frédéric Lauze 28-29

Ils-elles font l'UNSA

- Portraits de militants 30

Adhésion UNSA Magazine

Nos nouvelles implantations syndicales

Voici les dernières sections syndicales créées. Ce sont plus de 2982 salariés supplémentaires qui voient l'UNSA arriver à leurs côtés dans leurs entreprises en quelques semaines seulement.

Transports

- STEF transport
Langres (52) - 139 salariés
- RATP Cap Mantois
Mantes-la-Jolie (78) - 404 salariés
- Keolis Sodetraw
Hyères (84) - 146 salariés
- Keolis Seine-et-Oise
Carrières-sous-Poissy (78) - 308 salariés
- Transdev Maconnais Beaujolais
Macon (71) - 48 salariés

Services à la personne

- UES Acadomia
Paris (75) - 563 salariés

Énergie

- EDF Dippe
Marseille (13)
- GRDF Centre-Ouest
Nantes (44)
- ENEDIS Languedoc-Roussillon
Montpellier (34)
- EDF Hydro Centre
Limoges (87)

Industrie

- Exotec
Croix (59) - 224 salariés

Bureaux d'études

- Delupay
Paris - 26 salariés

Travaux publics

- Appia Enrobé Ouest (groupe Eiffage)
Fresney-le-Puceux (14) - 62 salariés

Organisme Sécurité sociale

- ARS Nouvelle-Aquitaine
Bordeaux (33)

Aérien

- GIP Aviation
Toulouse (31) - 245 salariés

Santé, Sanitaire et sociale

- EPSOMS Établissement Public Social et Médico-Social Intercommunal Amiens (80)
- ASEI Fonneuve
Montauban (82) - 283 salariés
- ASEI Caramantis
Blaye-les-Mines (81) - 256 salariés
- IFRASSOL
Toulouse (31) - 63 salariés
- Association Joly
La Varenne Saint-Hilaire (94)
37 salariés
- Santexcel HAD Centre Franche-Comté Besançon (25)

Comment créer une section syndicale ?

Téléchargez le mode d'emploi

<https://nuage.unsa.org/index.php/s/ZxN2rzmrr2dTdkr>



Pour créer une section UNSA dans une entreprise ?
Contactez-nous :
developpement@unsa.org
ou contactez UNSA Please
au 09 69 36 00 70



Isabelle Reynaud - Gilles Mondon

UNSA MAGAZINE 252 NOVEMBRE 2025 - Ce magazine comporte des pages spéciales : AMPLIFIONS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE
DIRECTRICE DE RÉDACTION : KARINE AUTISSIER - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BÉATRICE BERNARD
PHOTOS : UNSA - ADOBE STOCK - MAQUETTE : UNSA CRÉA'COM - COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY
93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 27, AVENUE LOUIS DE BROGLIE - BÂT. H6 - 95500 LE THILLAY - TÉL. : 01 39 86 19 08
REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396 - DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 2025 - TIRAGE : 35 000 EXEMPLAIRES.
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : CONTACT@UNSA.ORG

Voici quelques résultats électoraux des sections des syndicats UNSA

➤ En bleu, les entreprises où l'UNSA se présentait pour la première fois aux élections

Les résultats des élections comptent désormais pour le nouveau cycle électoral 2025-2028

Nestlé Market Services France - Issy-les-Moulineaux (92) - Industries alimentaires 5 branches - 273 salariés

L'UNSA devient représentative et le 2^e syndicat de l'entreprise avec 22,2 % des voix et 3 élus au CSE.

Bellova Aéroport Beauvais (60) - Transport aérien - 365 salariés

La liste UNSA obtient 12,3 % des suffrages.

UES Exotec - Croix (59) - Métallurgie - 736 salariés

Au sein de cette entreprise de robotique industrielle, l'UNSA, pour sa 1^{ère} participation, devient le syndicat majoritaire avec 55,6 % des suffrages, 18 élus CSE et un gain de 277 voix.

Transdev Vexin - Issy-les-Moulineaux (92) - Transport routier - 190 salariés

La liste UNSA obtient 24,1 % des suffrages.

Systra SAS - Paris (75) - Bureau d'Études Techniques - 1975 salariés

Entreprise du secteur ferroviaire, l'UNSA confirme sa représentativité.

Delupay - Paris (75) - Bureau d'Études Techniques - 26 salariés

Entreprise spécialisée dans le paiement en ligne, l'UNSA obtient 22 voix, soit 100 % des voix et des sièges.

SNC Société novatrice de confection (Groupe Hermès) - Nontron (24) - Industrie de l'habillement - 150 salariés

L'UNSA confirme sa bonne forme dans le groupe Hermès et obtient 48 voix soit 41 % des suffrages, soit une progression de 23 voix et de 3 points.

UES ENC (École nantaise de commerce) - Nantes (44) - Organisme de formation - 95 salariés

L'UNSA réussit son implantation obtenant 30 % des suffrages dans le cadre d'une liste commune.

UES ALIS Autoroute Liaison Seine-Sarthe - Bosrobert (27) - Sociétés d'Autoroute - 80 salariés

L'UNSA, déjà majoritaire, continue son ascension obtenant le score de 100 %, progressant de 40 points et de 20 % des voix.

UES Pierre et Vacances - Paris (75) - Immobilier - 601 salariés

L'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 38,5 % des suffrages, soit une progression de 8 points. La CFDT perd 26 points, la CGT disparaît, FO redevient représentatif.

Cie Exploitation Service Auxiliaire Aérien (Servair)

Roissy-en-France (95) - Transport aérien - 1679 salariés

L'UNSA devient le 2^e syndicat de l'entreprise à égalité avec la CGT, avec un score de 20,7 % des suffrages.

UES : Unité économique et sociale

CSE : Comité social et économique

L'employeur est tenu de donner une copie du document CERFA aux délégués de liste UNSA.

Pensez à vérifier vos PV CERFA et à en envoyer une copie à resultats@unsa.org



Gilles Mondon

Logement

Un bien commun à défendre, une politique à reconstruire

L'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'habitat et le logement dresse un constat lucide sur l'ampleur de la crise : flambée des prix, explosion des loyers, chute de la construction, pénurie de logements sociaux, désengagement de l'État. Le logement est devenu un marqueur profond des inégalités sociales et territoriales et un frein à la cohésion nationale.

Une vision partagée

L'UNSA salue la qualité et l'ambition de cet avis, dont elle partage à la fois le diagnostic et les préconisations. Elle souscrit à l'objectif d'un droit effectif à un logement digne pour toutes et tous, et soutient la proposition d'en faire une grande cause nationale, conformément à sa résolution générale. Le logement, un levier majeur de transition sociale, climatique et territoriale : se loger, c'est pouvoir travailler, se soigner, se déplacer, vivre dignement. Or, des millions de personnes subissent toujours plus la précarité énergétique, les loyers excessifs ou des conditions d'habitat indignes.

L'UNSA appuie la proposition du CESE d'une loi d'orientation et de programmation quinquennale du logement, construite avec l'ensemble des acteurs, dont les partenaires sociaux. Il faut rompre avec les politiques fragmentées et les mesures ponctuelles. Seule une stratégie globale, cohérente, durable et territorialisée permettra de répondre à la crise.

Des priorités à sanctuariser

L'encadrement des loyers est un outil de justice sociale qui doit être généralisé, mieux contrôlé et appuyé par des observatoires des loyers. Même imparfait, il contribue à contenir les dérives des marchés tendus et à protéger les ménages les plus fragiles.

La rénovation du parc ancien constitue un enjeu à la fois social, écologique et économique. Alors que le secteur du bâtiment représente un quart des émissions de gaz à effet de serre, le dispositif MaPrimeRénov' doit être renforcé, mieux ciblé et réellement accessible à tous, afin de ne pas creuser les inégalités.

Pour une politique ancrée dans les territoires

Enfin, l'UNSA plaide pour une véritable territorialisation de la politique du logement. Concentrer les efforts sur les seules métropoles accentue les déséquilibres. Il faut créer de nouveaux pôles urbains attractifs, articuler logement, emploi, services



2,6 millions
demandes de logements sociaux



45 % du revenu des plus modestes logés dans le parc privé va au logement



3 Français sur 5
peinent à se loger



4 millions
de personnes mal logées

Source : CESE

publics et mobilité, et revitaliser les villes moyennes et rurales pour offrir à chacune et chacun des conditions de vie décentes sur tout le territoire.

Une mobilisation collective indispensable

L'UNSA appelle l'État et l'ensemble des acteurs concernés - collectivités, bailleurs, entreprises, partenaires sociaux et associations - à s'emparer pleinement de l'avis du CESE pour transformer ses préconisations en actions concrètes. Trop souvent, les constats sont partagés mais les décisions tardent ou restent partielles ou morcelées. Or, la crise du logement mine le quotidien de millions de personnes et fragilise le tissu social.

Le niveau des loyers constitue aujourd'hui l'un des principaux obstacles au pouvoir d'achat : pour de nombreux ménages, il absorbe une part démesurée du revenu disponible. S'attaquer réellement à cette question, par la régulation, la construction et la rénovation, est fondamental pour redonner de l'oxygène aux citoyens et restaurer la confiance dans l'action publique.

Pour l'UNSA, le logement n'est pas une marchandise, c'est un bien commun, un droit fondamental et un pilier du modèle social. Agir pour le logement, c'est agir pour l'égalité, la justice et la transformation écologique.

Rachel Brishoual

Suppression du droit au chèque-vacances

Retour sur un mauvais feuilleton



©pikselstock-stock.adobe.com

Au début de l'été 2025, la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFF) a annoncé la suppression du droit au chèque-vacances pour les retraités de la Fonction publique. Cette aide, déjà limitée, a donc une nouvelle fois été supprimée, suscitant incompréhension et colère chez de nombreux anciens agents.

Jusqu'au 1^{er} octobre 2023, les retraités de la Fonction publique d'État pouvaient bénéficier, sous conditions de ressources, du chèque-vacances, comme les agents en activité. Ils représentaient le quart des bénéficiaires, avec un revenu fiscal de référence, en moyenne inférieur de 6800 € à celui des actifs concernés par cette aide.

Une aide sociale très modeste supprimée brutalement

En 2023, 30 000 anciens agents de l'État avaient reçu une aide sociale au départ en vacances d'un montant moyen de 270 €. Mais, par une circulaire publiée le 3 août 2023, cette aide a été supprimée dès le 1^{er} octobre 2023 !

Puis brièvement rétablie grâce à l'action syndicale

Les organisations syndicales siégeant au Comité interministériel d'action sociale (CIAS), dont l'UNSA Fonction Publique, ont déposé un recours auprès du Conseil d'État pour contester cette circulaire. Lequel leur a donné raison et prononcé l'annulation de la circulaire du 3 août 2023. La décision a été rendue le 26 juin 2025. À la suite de cette décision, le droit au chèque-vacances a été rétabli le 9 juillet 2025, permettant à près de 1000 retraités de déposer une demande.

Une nouvelle suppression en pleine été

Mais la DGAFF a récidivé. Lors de la réunion du Comité interministériel consultatif d'action sociale du 11 juillet 2025, elle a présenté une nouvelle circulaire supprimant à nouveau le droit au chèque-vacances pour les retraités. Cette circulaire a été rendue publique le 18 juillet.

L'UNSA Retraités a informé les retraités concernés par ces rebondissements et a répondu à plusieurs dizaines de sollicitations entre fin juin et début août.

L'avis de l'UNSA Retraités

Pour l'UNSA Retraités, les retraités, comme les actifs, ont droit aux vacances et aux loisirs. Pour les retraités de la Fonction publique d'État, bien mal récompensés pour leurs années de service, cela passe par le rétablissement du droit au chèque vacances, modeste contribution permettant à d'anciens agents de l'État, aux pensions peu élevées, de pouvoir se distraire et voyager.

Aux côtés de l'UNSA Fonction publique, l'UNSA Retraités s'est adressée au très éphémère Premier ministre pour demander le rétablissement du droit au chèque-vacances pour les anciens agents de l'État. Formons des vœux pour que cette requête ne se perde pas dans la tourmente des changements de gouvernement. Les retraités de la Fonction publique d'État méritent mieux que cela !

L'équipe UNSA Retraités

Branche famille

Un équilibre en trompe-l'œil ?

Chaque année, les comptes de la branche famille de la Sécurité sociale affichent un équilibre qui pourrait rassurer car il contraste avec celui des autres branches. Pourtant, derrière cette apparente bonne santé financière, se cache une réalité bien différente...

Une indexation des prestations qui érode le pouvoir d'achat des familles

Un rapport récent du HCFEA a mis en lumière une réalité préoccupante : les prestations familiales ne suivent pas l'évolution réelle des prix. Entre avril 2021 et avril 2023, les familles monoparentales avec deux enfants ou plus ont perdu en moyenne 125 € par unité de consommation du fait de la sous-indexation des prestations familiales, soit 13,5 % de leur niveau de vie mensuel ! Comment l'expliquer ? Le mode de revalorisation des prestations se révèle particulièrement défavorable en période d'inflation. Les familles subissent la hausse des prix immédiatement, mais la revalorisation intervient avec retard. Résultat : une perte de pouvoir d'achat qui ne sera jamais rattrapée.

Autre exemple dans l'histoire récente qui illustre cette logique comptable : la hausse de la natalité de 2000 à 2014 s'est soldée par une réforme paramétrique introduisant la modulation des allocations en fonction des revenus et limitant de fait le volume global des prestations.

De nombreux besoins non couverts

La liste des renoncements à mener des politiques sociales et familiales ambitieuses est longue :

- Allocations familiales restant versées à partir du 2^e enfant en dépit de l'évolution sociétale et démographique.
- Aucune contrainte sur les collectivités pour répondre au déficit de places d'accueil pour les moins de 3 ans obligeant des dizaines de milliers de parents, la plupart du temps des femmes, à s'arrêter de travailler.
- Des congés parentaux peu attractifs.
- Seulement 0,24 % des dépenses de la branche consacrées à l'aide aux départs en vacances alors que près de 40 % des Français ne partent pas faute de moyens !

À chaque fois, l'ambition semble avoir cédé la place à la seule préoccupation comptable !

Un jeu de transfert pour diminuer le déficit des autres branches

Les dépenses totales de la branche famille représentent aujourd'hui seulement 2 % du PIB, en baisse quasi constante



©Rido-stock.adobe.com

depuis 2014. Par ailleurs, une part de ces dépenses sont en réalité des transferts vers les autres branches de la Sécurité sociale qui sont passées de 0,39 % du PIB en 2009 à 0,48 % en 2024. Le projet initial de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 propose d'accentuer cette dérive en prévoyant une nouvelle réaffectation d'une part de CSG de la branche famille vers la branche maladie, puis vers la branche autonomie à partir de 2027. Autrement dit, plutôt que d'aller rechercher des recettes nouvelles pour financer le vieillissement de la population, on fait le choix de parier sur la baisse de la natalité et des politiques familiales minimalistes !

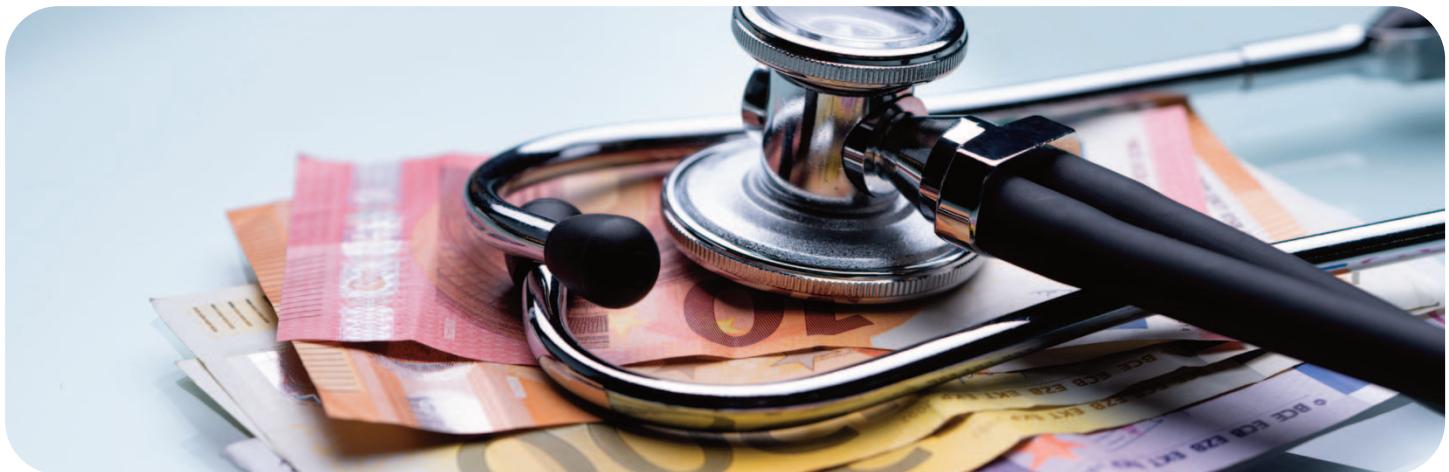
Face à ces constats, a-t-on définitivement renoncé à des politiques familiales ambitieuses ? L'UNSA appelle à un changement de cap radical.

Il est urgent de :

- Revoir le mode d'indexation des prestations familiales pour qu'elles suivent réellement l'inflation.
- Étendre le bénéfice des allocations familiales dès le premier enfant.
- Mettre en place un congé de naissance réellement attractif.
- Lancer un plan massif de création de places d'accueil pour les jeunes enfants en obligeant les collectivités à répondre aux besoins.
- Renforcer massivement les politiques de soutien aux départs en vacances.
- Cesser de faire de la branche famille une variable d'ajustement budgétaire et trouver des financements pérennes pour les autres branches de la Sécurité sociale !

Martine Vignau

Stop aux dépassements d'honoraires !



©AndreyPopov-stock.adobe.com

En 2024, le montant atteint par les dépassements d'honoraires médicaux s'élevait à 4,5 milliards d'euros selon le dernier rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM). Une somme qui ne cesse d'augmenter depuis 2019, à un rythme de + 5 % par an en valeur réelle. Derrière ces chiffres, une réalité bien connue des assurés, celle d'un accès aux soins de plus en plus inégalitaire. Pour l'UNSA, cette situation n'est plus tolérable.

Une dérive qui fragilise les patients

Les dépassements d'honoraires représentent aujourd'hui 2,4 milliards d'euros laissés à la charge directe des ménages, soit 14 % du reste à charge total après remboursements de l'Assurance maladie et des complémentaires santé. Ce poids financier, souvent invisible dans les statistiques globales, pèse lourdement sur les foyers modestes, les retraités et les personnes atteintes de maladies chroniques.

Les inégalités se creusent : les 70-79 ans paient en moyenne deux fois plus que les 30-39 ans, et les patients en affection longue durée (ALD) subissent des dépassements systématiques. À cela s'ajoute une opacité tarifaire qui rend tout comparatif impossible, les tarifs pratiqués variant d'un praticien à l'autre sans justification claire.

Des pratiques qui se généralisent

Le rapport du HCAAM révèle un autre phénomène préoccupant : la progression rapide du secteur 2 autorisant les médecins à fixer librement leurs tarifs. En 2024, plus d'un médecin spécialiste libéral sur deux (56 %) exerçait en secteur 2, contre 37 % en 2000. Pire encore, près des trois quarts des nouveaux spécialistes choisissent ce mode d'exercice, attirés par la liberté tarifaire et l'absence de régulation effective.

L'UNSA exige des mesures fortes et rapides

Face à cette dérive, l'UNSA appelle à une refondation claire du cadre tarifaire et demande une suppression progressive des dépassements d'honoraires, en commençant par leur interdiction

immédiate pour les actes de prévention (mammographie, coloscopie, dépistages, etc.). Une étape indispensable pour garantir que la prévention reste un droit, non un luxe.

L'UNSA réclame également :

- **La transparence totale des tarifs**, avec l'affichage obligatoire des dépassements dans tous les lieux de consultation et sur les plateformes de rendez-vous.
- **L'indication du coût réel de la consultation** sur le site Ameli, afin que chaque assuré puisse connaître à l'avance le montant exact.
- **Le renforcement des contrôles et des sanctions** à l'encontre des professionnels qui abusent de leur liberté tarifaire.

Un enjeu de justice sociale et de confiance

À l'heure où la Sécurité sociale célèbre ses 80 ans, l'enjeu dépasse la seule dimension économique. Il s'agit de réaffirmer le principe fondateur de solidarité qui fait la force de notre modèle social.

L'UNSA le rappelle avec force : l'accès à des soins de qualité ne doit dépendre ni du lieu de résidence ni du portefeuille. C'est de cette égalité que dépend la confiance des citoyens dans le système de santé. Mettre un terme à la spirale des dépassements d'honoraires est une urgence. C'est à cette condition que la santé redeviendra pleinement un droit universel et non un privilège.

Camille Patthey

Abondement du CPF

Une dérive vers un outil au service des entreprises



©Monkey Business-stock.adobe.com

Alors que le gouvernement pousse à renforcer le cofinancement du CPF par les entreprises pour mieux cibler les formations vers les métiers en tension, le Céreq montre que ces abondements restent rares et inégalitaires. Pour l'UNSA, cette évolution menace l'esprit initial du CPF, conçu comme un droit des salariés au service de l'émancipation professionnelle.

Le Céreq a publié en septembre dernier une étude sur les dotations volontaires des employeurs au Compte personnel de formation (CPF). Entre 2020 et 2023, à peine 1 salarié sur 1000 en a bénéficié. Sur la période, ces abondements ont totalisé 62,2 millions d'euros, une somme minime comparée aux 9 milliards mobilisés directement par les titulaires du CPF. Ces dotations profitent surtout aux cadres et professions intermédiaires, loin de l'objectif de démocratisation fixé par la réforme de 2018 de garantir à toutes et tous un réel accès à la formation, notamment aux moins qualifiés.

Un dispositif détourné de sa vocation initiale

Face à ce bilan, le gouvernement a choisi d'orienter le dispositif dans une nouvelle direction. Son objectif est désormais de renforcer le cofinancement des entreprises et de mieux cibler les formations vers les secteurs stratégiques et les métiers en tension, tels que l'intelligence artificielle ou la cybersécurité. Cette évolution a été rendue possible par un décret paru en avril 2025, qui autorise désormais les employeurs à flécher leurs dotations vers des certifications spécifiques et à en fixer la durée d'utilisation. Ce changement marque une étape importante, car il transforme progressivement le CPF en un outil de gestion des ressources humaines au service des stratégies d'entreprise.

Des freins toujours nombreux

De plus, le Céreq souligne les obstacles qui freinent les abondements : méconnaissance du dispositif, en particulier dans les petites structures, complexité des démarches numériques, etc.

Par ailleurs, les contraintes financières et organisationnelles pèsent lourdement : le coût élevé des formations, la difficulté de remplacer une personne salariée absente et la charge de travail importante freinent le recours au dispositif. Enfin, l'absence de véritable dialogue social autour des questions de formation empêche la mise en place d'une co-construction efficace des projets entre l'employeur et le salariée.

La compétitivité avant l'émancipation ?

Aujourd'hui, les abondements des employeurs ne représentent que 5 % du budget total du CPF. Pourtant, la stratégie actuelle vise à faire croître ce taux, non pour élargir l'accès à la formation, mais pour orienter les fonds vers les priorités économiques des branches professionnelles. À terme, le risque est clair : que les salariés perdent la maîtrise de leur CPF, transformé en levier de compétitivité plutôt qu'en outil d'émancipation.

L'UNSA s'oppose à cette dérive. Le CPF, compte personnel de formation, ne doit pas devenir un [compte professionnel de formation](#) à la main des entreprises. Les abondements patronaux peuvent être utiles, voire nécessaires, mais doivent être encadrés dans un accord d'entreprise.

Rym Gouvier-Seghrouchni

Maladies professionnelles

Des réformes urgentes pour un système plus juste



©kieferpix-stock.adobe.com

Dans un rapport récent¹, la Cour des comptes a formulé sept préconisations pour améliorer le système de reconnaissance des maladies professionnelles. L'UNSA demande aux pouvoirs publics de se saisir rapidement de ces propositions afin de mettre fin aux inégalités de traitement et aux défaillances du système.

Fondé en 1919, le système de reconnaissance des maladies professionnelles français repose sur le principe de présomption de l'origine professionnelle de certaines maladies listées dans des tableaux réglementaires² très stricts.

Lorsqu'une maladie ne répond pas à tous les critères d'un tableau de maladie professionnelle, ou qu'elle ne correspond à aucun tableau, la demande est renvoyée vers un système complémentaire : les commissions régionales de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) qui statuent sur l'origine professionnelle ou non.

Un parcours de reconnaissance mal connu et complexe

La procédure de reconnaissance des maladies professionnelles peut être longue et complexe, et le manque de connaissances des médecins traitants en la matière n'est pas de nature à simplifier les démarches des travailleurs.

Symbolé d'un système très procédurier, un travailleur présentant plusieurs troubles musculosquelettiques (TMS) devra remplir un dossier pour chacune des atteintes.

Des disparités de traitement

Le rapport de la Cour des comptes met en lumière des disparités difficilement tolérables, que l'UNSA dénonce depuis des années.

Par exemple, en dehors du système complémentaire, les taux de rejet des demandes varient de 26 % à 57 % d'une Caisse primaire

d'assurance maladie (CPAM) à une autre, sans qu'aucune explication ne soit donnée sur l'ampleur de ces écarts.

Concernant le recours au système complémentaire, les taux de reconnaissance « sont très variables selon les CRRMP et entre départements d'une même région ». Ainsi, un travailleur en Bretagne a davantage de chances de voir sa maladie reconnue comme professionnelle qu'en Bourgogne-Franche-Comté³.

Une fois l'état de santé consolidé, l'attribution du taux d'incapacité reste de même inégale : le médecin-conseil dispose d'une certaine liberté pour s'écartier du barème national, créant là encore des disparités entre travailleurs.

Des préconisations partagées par l'UNSA

Mieux informer les médecins et les patients, améliorer la production de données détaillées relatives aux maladies professionnelles, harmoniser les taux d'incapacité, actualiser les tableaux de maladies professionnelles ou encore simplifier et harmoniser les demandes de reconnaissances (quel que soit le régime de Sécurité sociale) sont autant de préconisations que l'UNSA soutient.

Mais si un système de réparation des maladies professionnelles reste absolument nécessaire, c'est avant tout la mise en place de politiques de prévention efficaces et le respect des obligations des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail qui sont à même de créer les conditions d'un état de vie en bonne santé favorable aux travailleurs et au financement de notre système de protection sociale.

Frédérique Galliat

¹ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-reconnaissance-des-maladies-professionnelles>

² Il existe 183 tableaux de maladies professionnelles (121 pour le régime général et 62 pour le régime agricole)

³ 18 % d'avis favorables en Bourgogne-Franche-Comté contre 69 % en Bretagne (en moyenne de 2020 à 2023 - au titre des reconnaissances dites de l'alinéa 7)

Changer de cap, pour plus d'équité et de justice sociale

Le 2 octobre 2025, l'UNSA était mobilisée pour exiger un véritable changement de cap : une fiscalité plus juste, des recettes mieux réparties, une solidarité renforcée. Retour en images sur les manifestations.



Extrême droite

Comprendre pour agir



Le Conseil national de l'UNSA du 1^{er} octobre dernier accueillait Vincent Jarousseau, documentariste et photographe, qui a consacré plusieurs années à dialoguer sur le terrain avec les électeurs du RN.

Ne pas se résigner à l'accession au pouvoir de l'extrême droite. Présenter Vincent Jarousseau aux membres du Conseil national, c'est rappeler aussi les positionnements de l'UNSA vis-à-vis de ce courant politique et le parti pris d'un syndicalisme qui agit. Vincent Jarousseau raconte la décennie écoulée durant laquelle il est allé à la rencontre des électeurs du RN, notamment dans ses bastions électoraux, comme Hayange, Beaucaire ou Hénin-Beaumont. À Hayange, en Moselle, très marquée par la fermeture des hauts-fourneaux, le maire RN est un ancien syndicaliste, élu en 2014 et réélu en 2020 dès le premier tour. Pour Vincent Jarousseau, le travail demeure au cœur de la vie des gens, même lorsqu'ils en sont privés, et structure les comportements électoraux.

Vincent Jarousseau propose une observation des cinquante dernières années : en 1973, la moitié des salariés relevaient des secteurs secondaire ou primaire, ils ne sont plus qu'un sur dix aujourd'hui. Les rapports sociaux se sont fortement individualisés, suscitant des formes de concurrence entre salariés. L'électorat RN s'est beaucoup développé sur un terreau social et professionnel de personnes s'estimant déclassées, éloignées du camp des « sachants » qui paradent et font la leçon sur les plateaux de télévision sans rien connaître de la réalité sociale. Le cœur de l'électorat du RN est en effet ancré dans les classes populaires, à tel point que les dirigeants du parti estiment aujourd'hui celui-ci suffisamment arrimé pour se tourner vers les milieux d'affaires afin d'y décrocher un brevet utile à leur complète normalisation.

Sociabilités locales

Insistant sur le rapport affectif à la politique davantage que rationnel dans les comportements électoraux, Vincent Jarousseau relève que le RN exploite aussi avec efficacité les carences des

autres forces politiques. Il explique qu'il leur serait pourtant utile d'évoquer les questions d'immigration en ne laissant pas leur seul traitement à l'extrême droite. « *Le sans-frontière comme la fermeture totale des frontières sont deux formes de déni* », fait-il valoir, expliquant comment le RN « *construit son développement sur le récit d'une tiers-mondisation de la France* ». Pour ne pas se résigner à la progression du vote d'extrême droite dans le monde du travail, Vincent Jarousseau souligne l'intérêt pour le mouvement syndical « *d'aller vers les gens, de se tourner vers les classes laborieuses qui s'estiment invisibles et qui constatent l'inertie du pouvoir politique depuis quelques décennies* ». Il y a pour les organisations syndicales un rôle à jouer selon lui pour « *entretenir les sociabilités locales* » que la plupart des partis politiques ont abandonnées, à l'exception du RN. Pour le documentariste, qui a sillonné la France du vote RN durant dix ans, il n'y a en effet pas de fatalité à cet état de fait et il s'inscrit en faux contre un discours qui vise à décrire la société française comme raciste. « *Au contraire, elle est de plus en plus tolérante* », insiste-t-il, livrant plusieurs exemples concrets puisés dans le monde du travail, en répondant aux questions des membres du Conseil national de l'UNSA.

Philippe Foussier et Frédéric Marchand



Vincent Jarousseau, *Dans les âmes et dans les urnes. Dix ans à la rencontre de la France qui vote RN*
aux Éditions Les Arènes

6 000 000,

c'est un joli chiffre.

Pas un numéro.



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires.

C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est vous.



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

La Sécurité sociale Un modèle solidaire d'avenir



Le 30 septembre dernier au siège de la MGEN à Paris, l'UNSA a célébré les 80 ans de la Sécurité sociale autour d'un colloque qui a rencontré un vif succès.

Accueillant les participants au colloque, le président de la MGEN Matthias Savignac souligne combien sa structure se vit comme « un acteur de la Sécurité sociale ». Même si le contexte a beaucoup changé depuis 1945 avec une espérance de vie autrement plus longue et des besoins de santé très différents, il insiste sur la nécessité de « préserver la solidarité nationale ».

« *Dans les pires moments, dans la lutte contre l'occupant, on pouvait définir un espoir pour la République à reconstruire. C'est ce qu'a réalisé le Conseil national de la Résistance au bénéfice du bien-être commun.* » Laurent Escure rappelle le principe qui présidait à la création de la Sécu : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Or, souligne le secrétaire général de l'UNSA, « *les besoins ont explosé et chacun ne cotise pas selon ses moyens. On a d'un côté des milliardaires qui s'enrichissent de plus en plus et de l'autre des assurés qui ont toujours assumé les ajustements visant à l'équilibre du système. Il a pourtant existé des périodes où certains ont fait des compromis au service de l'intérêt général.* »

L'historienne Charlotte Siney-Lange évoque ensuite les origines de la Sécu. Elle explique qu'au moment de la Révolution française, la collectivité s'est assignée un devoir de solidarité à l'égard des plus pauvres, imaginant un système de secours public qui n'aboutira pas mais qui connaît un long cheminement au XIX^e siècle. Avec l'émergence de la classe ouvrière à la faveur de la Révolution industrielle, apparaît la

question sociale. Mais les résistances sont fortes, notamment à l'idée d'imposer des cotisations. La Première Guerre mondiale constitue un moment de bascule, même si dès 1910 se met en place un premier système de retraite auquel beaucoup de catégories échappent, refusant d'y cotiser. Après 1918, les données sont bouleversées : des millions de victimes, blessés, veuves et orphelins dessinent un nouveau paysage social. L'évidence éclate : « *on est obligés d'aller vers un système obligatoire de protection sociale* », souligne l'historienne. Si tout le monde s'y rallie sur le principe, les modalités vont être négociées pendant plus de 10 ans. De 8 millions d'assurés en 1930, on passera à 15 millions en 1945. Nouvelle rupture alors avec la refonte du système social et l'application du programme du CNR, « *Les Jours heureux* ». Le système est recréé sur de nouvelles bases, avec comme principe l'universalité des droits même si le système connaît quelques exceptions. Il faut six mois seulement pour mettre en œuvre la réforme sous l'autorité du ministre Alexandre Parodi et du haut fonctionnaire Pierre Laroque, le ministre Ambroise Croizat pilotant ensuite la mise en place des structures.

Toutefois, comme l'explique Charlotte Siney-Lange, les dépenses évoluent très vite et le système est critiqué dès les années 1950, notamment le coût de son mode de gestion. Une première réforme intervient en 1967 sous l'autorité du ministre Jean-Marcel Jeanneney, laquelle entraîne l'augmentation des cotisations et la baisse des prestations. Le parita-

ristme 50/50 se substitue à une répartition antérieure 2/3 pour les salariés et 1/3 pour le patronat, les administrateurs étant désormais nommés et non plus élus. Les ordonnances de 1996 viennent parachever cette évolution. Le Parlement votera désormais le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ; on sort d'un système de démocratie sociale au bénéfice d'une reprise en main par l'État. La contribution sociale généralisée (CSG) sera créée en 1991, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) en 1996, pour dégager des sources de financement supplémentaires, conclut l'historienne.

➤ Prévention et coordination

Expert des questions de protection sociale, Patrick Marx se livre ensuite à des comparaisons internationales, soulignant que la France est le pays du monde qui consacre le plus d'efforts à son système. Toutefois, avec une société vieillissante, la multiplication des pathologies longues et parfois des dépenses inutiles - comme les 9000 amputations pratiquées chaque année pour des diabètes mal suivis - le dispositif doit s'adapter à ces nouveaux enjeux. Il remarque que dans les pays qui ont un système protecteur à l'instar de la France, en Allemagne ou en Europe du Nord, les dispositifs deviennent mixtes, mêlant cotisations sociales et impôts. Il cite ces pays en exemple, qui consacrent des efforts substantiels à la prévention dans le domaine de la santé ou du vieillissement et qui assurent une meilleure coordination entre les différents acteurs de la santé, contrairement au cloisonnement qui caractérise notre propre fonctionnement. Plusieurs éclairages étrangers viennent compléter ce constat. L'ambassadeur de Belgique en France explique ainsi le système d'indexation automatique qui existe dans son pays ou encore les grandes disparités s'agissant du chômage, deux fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Représentant du syndicat allemand DGB, Markus Hofmann remarque que le système de protection sociale outre-Rhin connaît des problèmes de financement avec une qualité de soins tendant à décliner. « *C'est le travail qui finance le système et l'Allemagne a besoin de 400 000 personnes* » pour satisfaire aux besoins de son économie. Il recommande d'aller chercher l'argent « là où il est » et de taxer les grandes fortunes. Au questionnement de Frédérique Galliat, secrétaire nationale de l'UNSA, sur les arbitrages à envisager entre dépenses militaires et dépenses sociales, Markus Hofmann observe que « *l'investissement dans les budgets sociaux permet de protéger la démocratie, car l'extrême droite prospère là où les besoins sociaux ne sont pas satisfaits* ». Conseiller social à l'ambassade d'Espagne en France, Daniel Solana relève à son tour que « *sans immigration, il est impossible de financer le système de protection sociale* » et évalue à 1 million le nombre d'immigrés nécessaires. Tour à tour Patrick Marx et Dominique Corona, secrétaire général adjoint de l'UNSA, constatent que les organisations syndicales ont davantage de pouvoir dans des pays comme l'Allemagne ou la Belgique et que le paritarisme est en perte de vitesse en France au bénéfice de l'État, avec des conseils d'administration des branches de la Sécurité sociale qui s'apparentent de plus en plus à des chambres d'enregistrement.



Matthias Savignac



Catherine André - Charlotte Siney-Lange



Patrick Marx - Jo Indekeu - Markus Hofman



Marisol Touraine - Olivier Véran - Alain Juppé - Bernard Cazeneuve



➤ Dialogue social et long terme

La table ronde suivante réunit des anciens responsables gouvernementaux. À l'origine de la forte mobilisation sociale de l'hiver 1995, Alain Juppé indique que sa réforme ne portait pas spécifiquement sur les retraites, contrairement à ce qui est resté dans la mémoire collective. Il admet avoir commis des maladresses et en particulier vis-à-vis des médecins mais remarque que son plan à été intégralement mis en œuvre - à l'exception de la partie sur les retraites - via cinq grandes ordonnances et une loi constitutionnelle sur le PLFSS. S'agissant de la situation actuelle du système de santé, l'ancien Premier ministre appelle à « cesser de se lamenter, l'hôpital n'est pas en train de s'effondrer » et recommande en toutes circonstances de procéder à des évaluations avant d'engager des réformes. Son lointain successeur à Matignon Bernard Cazeneuve rappelle les efforts consentis durant le quinquennat Hollande. Ministre du Budget avant son accession à Beauvau, il souligne l'objectif poursuivi alors de redressement des comptes, permettant de réduire sensiblement le déficit entre 2012 et 2017. Il cite parmi les réformes entreprises des mesures de justice sociale comme le versement des allocations familiales sous conditions de ressources ou encore en faveur du handicap. Il se prononce en faveur du dialogue social et recommande le respect des partenaires sociaux que sont les organisations syndicales, pointant les impasses de la

verticalité revendiquée. Ministre des Affaires sociales et de la Santé (2012-2017), Marisol Touraine évoque la réforme des retraites qu'elle a engagée durant le quinquennat Hollande, préconisant comme ce fut le cas à ce moment de privilégier la durée de cotisations plutôt que l'âge légal. Elle rappelle que fut alors étendu le nombre de bénéficiaires des carrières longues, permettant d'améliorer la situation de dizaines de milliers de personnes mais cite également les dossiers de la pénibilité ou de la retraite des femmes comme réformes abouties, même si les ordonnances Macron ont, en 2017, effacé une partie de ces avancées. « *On ne peut pas maintenir le système sans des changements profonds et des aménagements ne seront pas suffisants* », ajoute l'ancienne ministre. Chargé des Solidarités et de la Santé entre 2020 et 2022, Olivier Véran remarque que la Sécurité sociale a toujours payé ses dettes, « *contrairement à l'État* ». Il vante l'efficacité du système français et cite parmi d'autres exemples la dépendance : « *nous avons tiré les leçons de la canicule de 2003 et acquis un réel savoir-faire* ». L'ancien ministre recommande une approche pluriannuelle du financement de la Sécurité sociale et une vision à long terme : « *l'histoire de la Sécurité sociale, ça a souvent consisté à lâcher la bride puis à serrer la vis ensuite, il faut retenir une autre approche* ».



Nicolas Da Silva - Nicolas Revel - Jean-Marc Daniel - Dominique Corona

➤ De nouveaux « Jours heureux »

La dernière table ronde de la journée aborde les réformes nécessaires pour consolider et construire de nouvelles protections. Un sondage est présenté par Madani Cheurfa, du cabinet de conseil 2017, confirmant le fort attachement des Français à la Sécu, convaincus qu'ils sont qu'elle contribue à vivre mieux et qu'elle assure une protection efficace en temps de crise. L'économiste Nicolas Da Silva cible « le mythe du trou de la Sécu », invitant à analyser les choses plutôt du point de vue des recettes que des dépenses, à examiner les exonérations et les exemptions de cotisations sociales plutôt que de rendre responsables du déficit les retraités ou les malades. Directeur général de l'AP-HP, Nicolas Revel l'admet : « *on ne sait pas avoir une dynamique de recettes qui accompagne la dynamique des dépenses* ». Il mentionne par exemple l'augmentation substantielle et prévue des pathologies chroniques, concernant en 2035 quelque 35 millions de personnes contre 25 aujourd'hui, générant des coûts considérables. Pour lui, l'une des clefs réside dans la prévention. Pour l'économiste Jean-Marc Daniel, le vrai débat concerne le déficit des finances publiques. Favorable à la capitalisation, il suggère de « *laisser l'État en dehors du système, car il a échoué* », se déclarant favorable à un retour à une gestion paritaire et à la mise en concurrence des systèmes de santé et de retraite. Dominique Corona estime pour sa part que « les marges de manœuvre existent », citant les 80 milliards d'euros d'exonérations de charges sur les entreprises sans contrepartie. Il recommande de mieux cibler les aides qui leurs sont consenties tout comme de s'intéresser à la fraude sociale réalisée par les professionnels de santé, qui représente plusieurs milliards.

Concluant le colloque, Laurent Escure affirme que « *consolider la Sécurité sociale relève d'un combat républicain, humaniste et universaliste* ». Concernant les déficits, il souligne qu'ils résultent d'options politiques : « *on a fait le choix de diminuer des contributions* ». Et le secrétaire général de l'UNSA d'observer



Laurent Escure

qu'on demande toujours plus d'efforts aux salariés, aux retraités et aux demandeurs d'emploi alors que les consultations des généralistes ont augmenté de près de 50 % en quelques années. « *Il faut davantage de justice sociale et de solidarité, tout ne peut pas reposer sur les cotisations sociales ni sur la fiscalité* », ajoute Laurent Escure, qui appelle à « *ouvrir un chantier capable de fabriquer du consensus dans la société, un pacte commun qui soit stable. Il nous faut être capable d'imaginer un nouveau programme des Jours heureux qui repose sur l'idée émancipatrice de la République* ».

Dossier réalisé par **Philippe Foussier**

Lire les propositions de l'UNSA pour la Sécurité sociale :
https://www.unsa.org/IMG/pdf/manifeste_80-ans-securite-sociale_unsa_2025_web.pdf

“

Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

Les congrès de l'automne 2025

Renouveau et perspective

Octobre 2025 a été rythmé par plusieurs congrès majeurs au sein de l'UNSA, témoignant du dynamisme, de la mobilisation et du renouvellement de ses composantes. Ces rendez-vous ont été l'occasion pour les militantes et militants de faire entendre leur voix, de fixer des priorités claires et de construire ensemble les combats de demain. Retour sur trois temps forts de la vie de l'UNSA.

➤ Congrès de l'UFAP-UNSA Justice

Réunis en congrès à Talmont-Saint-Hilaire, les militants de l'UFAP UNSA Justice (Union fédérale autonome pénitentiaire UNSA Justice) ont élu une nouvelle équipe dynamique avec à sa tête, Alexandre Caby, qui a fixé le cap : « nous ne serons ni complices, ni spectateurs. Nous serons combatifs, exigeants et déterminés, car face à une administration sourde, il ne reste qu'une seule arme : le combat syndical ! L'UFAP UNSA Justice ne transigera pas, elle exigera ! »

Les congressistes ont réaffirmé le rôle essentiel des personnels pénitentiaires et ont exigé leur reconnaissance sans délai, avec un message qui résonne avec force : l'UFAP UNSA Justice est plus que jamais « unie face aux attaques répétées contre les personnels et leurs métiers ; dynamique pour porter sans relâche les légitimes revendications des agents ; tournée vers l'avenir pour reconstruire un service public pénitentiaire digne, respecté et efficace ».



Alexandre Caby à la tribune

➤ Congrès UNSA Services Judiciaires

Le congrès de Besançon a élu Catherine Solivellas, nouvelle secrétaire générale. Hervé Bonglet passe le relais après avoir conduit le syndicat pendant 12 ans. Son dernier mandat a été marqué par l'obtention d'une forte amélioration des carrières des agents des greffes. Le congrès était résolument tourné vers la construction de l'avenir.



Catherine Solivellas entourée de Jean-François Forget et d'Hervé Bonglet

➤ Congrès SNITEAT UNSA

Réuni à Lacanau, le SNITEAT UNSA, syndicat national des Ingénieurs et des Techniciens de l'Environnement, de l'Agriculture et des Territoires, a rassemblé les délégués régionaux autour de thèmes majeurs : carrières, retraites, égalité professionnelle, handicap, climat, outre-mer, pénibilité, égalité femmes-hommes, complémentaire santé et IA. Ce congrès, temps fort de démocratie syndicale, a révélé une dégradation des conditions de travail, marquée par des réductions d'effectifs et des réorganisations usantes.

La conférence de Cécile Banon a marqué les esprits en proposant une réflexion sur l'engagement syndical : comment convaincre et mobiliser ? Une approche inspirante pour renforcer le lien et l'action collective.

Des échanges ont eu lieu avec Alain Parisot et Annick Fayard (UNSA Fonction Publique) sur les directions interministérielles, la complémentaire santé et les retraites. Joël Roy (UR Nouvelle-Aquitaine) a souligné l'importance de l'unité de l'UNSA pour les élections professionnelles de 2026.

Jérôme Chaur a été reconduit au poste de secrétaire général, avec un bureau renouvelé. Une soirée a rendu hommage à Martine Harnichard et Marc Valente, figures emblématiques partant à la retraite.



Groupe SNITEAT

Luc Farré
Secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique

Défendre les agents des services déconcentrés de l'État et leurs missions

L'UNSA Fonction Publique a décidé de déposer quatre recours devant le Conseil d'État contre les décrets publiés le 30 juillet dernier sur les pouvoirs accrus donnés aux préfets et celui portant sur des mesures de déconcentration en matière de ressources humaines au niveau de l'ATE, signé le 20 août 2025.

L'objet de ces textes est de renforcer les pouvoirs des préfets en élargissant leurs prérogatives sur des services déconcentrés qui, jusqu'ici, sont restés sous l'autorité directe des ministères en première responsabilité pour mener les politiques publiques dont ils ont la charge.

Cette réforme imposée par le gouvernement de François Bayrou n'a fait l'objet d'aucune concertation ou discussion préalable avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction

publique. Le mépris des représentants des agents concernés par ces textes a été jusqu'à passer en force au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), contre l'opposition unanime des organisations syndicales.

Au lieu de renforcer les moyens de contrôle dans tous les territoires pour protéger davantage la population et lutter contre les fraudes et conflits d'intérêt, l'ancien Premier ministre a préféré accorder des pouvoirs supplémentaires aux préfets et leur permettre de déroger aux normes réglementaires dans tous les domaines.

Pour l'UNSA Fonction Publique, cette réforme interroge notre démocratie, l'organisation administrative de notre pays et la gouvernance des services publics sur tout le territoire.

Pour notre démocratie, défendre la Fonction publique

Les attaques contre la Fonction publique se multiplient : réformes qui la fragilisent, discours stigmatisants sur les « priviléges », violences verbales et physiques envers les agents, défiance croissante envers la justice et les institutions régaliennes... Dans un contexte d'instabilité politique, où les gouvernements se succèdent et où les repères démocratiques s'effritent, les agents publics deviennent les cibles symboliques d'un malaise collectif.

Face à ce climat, l'UNSA Fonction Publique a choisi de continuer à prendre la parole grâce à nos cycles de conférence-débat. Le 20 novembre prochain, nous aborderons un thème cher à nous tous engagés pour la Fonction publique : « Défendre et promouvoir la Fonction publique grâce au dialogue social ».

Cette rencontre rassemblera des chercheuses, historiens, acteurs institutionnels, autour d'une conviction commune : le dialogue social n'est pas seulement un outil de négociation, mais un levier de résistance démocratique et de transformation.

Il peut redonner sens, respect et légitimité à l'action des agents, à condition d'être vivant, ambitieux et collectif.

Car la crise que traverse aujourd'hui la Fonction publique n'est pas seulement budgétaire ou statutaire, elle est symbolique et politique. Elle interroge la place que notre société accorde encore à l'intérêt général, à l'égalité d'accès aux droits et à la continuité du service public.



Dans un moment où les repères vacillent, le syndicalisme porteur de projet doit être au rendez-vous, capable de défendre, mais aussi de proposer et d'inspirer.

C'est dans cet esprit que l'UNSA Fonction Publique a lancé un questionnaire destiné à recueillir la parole des agents sur leur rapport au service public, leurs attentes et leurs priorités pour demain. Les résultats seront partagés lors de la conférence du 20 novembre, pour nourrir le débat et construire ensemble une parole syndicale forte, ancrée dans le réel (<https://www.unsa-fp.org/>).

Luc Farré

Front social partout en Europe

De la France à la Slovaquie, du Portugal à la Grèce, en passant par la Belgique, l'Espagne et l'Italie, les travailleuses et travailleurs se mobilisent pour défendre leurs droits. Face à l'austérité et à la précarisation du travail, les syndicats rappellent que la solidarité, le dialogue et la justice sociale sont le cœur du modèle européen, soutenus par la Confédération européenne des syndicats (CES) qui poursuit ses « euromanifestations ».

➤ Des luttes différentes, une même cause

En France, les dernières mobilisations traduisent le rejet d'une politique imposée sans concertation, symbolisée par la réforme des retraites. La CES et plusieurs syndicats d'autres pays européens ont exprimé leur soutien aux organisations françaises, rappelant que le refus du dialogue social heurte les fondements de l'Europe sociale et qu'il y a urgence à préserver un modèle social fondé sur la négociation, la dignité et le bien-être au travail.

Au Portugal, le syndicat CGTP-IN s'oppose aux coupes dans les retraites, à la précarisation du travail et à la suppression de jours de congé. Dans son appel du 20 septembre, il a exigé des salaires décents, des services publics solides et une répartition équitable des richesses. L'UNSA a exprimé tout son soutien à ce combat pour la justice sociale.

En Belgique, les trois syndicats CSC, FGTB et CGSLB ont manifesté le 14 octobre contre un gouvernement de coalition mené par l'extrême droite, qui démantèle les protections sociales. Ils défendent retraites, indexation automatique des salaires et justice fiscale. L'UNSA leur a adressé un message fort : « nos droits ne se bradent pas, ils se défendent ! »



En Slovaquie, le syndicat KOZ SR a manifesté le 30 septembre contre un plan d'austérité imposant 800 millions d'euros de coupes. Hausse des cotisations, gel des salaires, recul des droits sociaux : il dénonce une politique injuste. L'UNSA a exprimé sa pleine solidarité face à cette charge imposée aux travailleuses et aux travailleurs.

En Espagne, les syndicats CCOO et l'UGT militent pour la semaine à 37,5 heures et des hausses de salaires supérieures à l'inflation. Leur mobilisation vise aussi à renforcer la sécurité et la santé au travail et à limiter le licenciement abusif, le progrès social passant par un emploi stable et de qualité.

En Grèce, le syndicat GSEE a organisé une grève générale le 1^{er} octobre contre un projet de loi autorisant jusqu'à 13 h de travail par jour, réclamant au contraire une semaine à 37,5 heures et la liberté de négociation collective. L'UNSA soutient cette lutte pour la dignité et le respect des droits fondamentaux.



En Italie, le syndicat CGIL a appelé à manifester à Rome le 25 octobre pour plus de démocratie au travail - fiscalité juste, hausse des salaires et retraites - afin de replacer l'humain, et non les profits, au cœur de l'économie.

Cette solidarité intersyndicale incarne un syndicalisme au-delà des frontières, refusant la mise en concurrence des travailleurs et promouvant une Europe sociale forte. « *Nos victoires seront collectives, car nos combats sont communs* », rappelle l'UNSA dans ses réponses fraternelles à ses partenaires européens.

➤ Un avenir commun à conquérir

De Lisbonne à Bratislava, les syndicats refusent de subir l'austérité et la précarité. Ensemble, ils défendent une Europe qui protège, investit et place les droits sociaux au cœur de son projet : emploi décent, retraites justes, égalité et justice fiscale, avec le dialogue social comme moteur de la démocratie.

L'UNSA continuera d'y prendre toute sa part, engagée au sein de la CES pour faire vivre une Europe sociale et solidaire.

Rachel Brishoual

Le diagnostic de la Cour des comptes



©KPstudio-stock.adobe.com

La Cour des comptes a récemment publié sa première « enquête thématique », consacrée à la transformation écologique*. Elle permet de dresser des constats dont il reste maintenant à tirer les leçons.

Traditionnellement sourcilleux avec les comptes publics, Pierre Moscovici prévient pourtant : « *la transition écologique ne peut pas être la victime des efforts de réduction du déficit budgétaire* ». Le rapport élaboré par la Cour des comptes alerte dans un premier temps, estimant nécessaire une « *action urgente* » pour enrayer la situation dégradée de notre environnement. Selon le document, « *le coût de la transition, bien inférieur à celui de l'inaction, va croître avec le retard pris dans la conduite des transformations* ». Un scenario de *statu quo* des politiques menées face au dérèglement climatique entraînerait une perte de 11,4 points de PIB à l'horizon 2050, chiffre fourni par la Cour des comptes.

Le rapport dresse ensuite le constat d'une mobilisation des collectivités et des administrations face aux enjeux environnementaux, mais l'estime à consolider par une action interministérielle renforcée. Depuis 2022, le gouvernement s'est doté d'un secrétariat général à la planification écologique (SGPE) qui mériterait d'être conforté, tout comme la stratégie de financement pluriannuelle nationale.

La dernière partie du rapport retient deux axes : mieux évaluer les besoins financiers et préciser la doctrine d'emploi des leviers d'action. En particulier, il est indiqué qu'au regard de la situation et des perspectives des finances publiques, « *la mise en œuvre de la planification écologique reposera largement sur des investissements privés* ». Objectif : qu'ils financent à terme 80 % du coût de la transition écologique. Il faut en effet trouver 110 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires d'ici 2030.

Empilement administratif

Les ménages ne sont pas oubliés. La Cour des comptes appelle à évaluer leur capacité de financement. À titre d'exemple, l'objectif de la rénovation des bâtiments est fixé à 600 000 d'ici cinq ans, lequel nécessite 85 milliards d'euros par an dont la moitié à la charge des ménages. Le surcoût annuel s'élève à 25 milliards par rapport aux investissements actuels. Les dispositifs incitatifs en direction des ménages sont considérés par la Cour des comptes comme « *mal calibrés* » mais elle ne définit pas de pistes précises pour y remédier. L'UNSA avait dénoncé un budget bien en deçà des enjeux colossaux de la transformation écologique de nos bâtiments. CQFD.

Le rapport inventorie les structures et dispositifs impliqués dans la transformation écologique. Au SGPE déjà cité s'ajoutent la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le programme d'adaptation au changement climatique (PNACC), les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), la stratégie annuelle des financements de la transition écologique (Spafte), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), les schémas régionaux de développement durable (Sraddet), les budgets verts, etc. Les magistrats de la rue Cambon admettent que l'empilement de ces programmes et instances « *manque de clarté, de cohérence et de pilotage efficace* ». Reste à espérer que ces entités n'absorbent pas trop de l'énergie et des crédits nécessaires à des actions concrètes en faveur de la transformation écologique.

Pour l'UNSA, il y a urgence à donner de la cohérence aux dispositifs en place en les réorganisant et en les dotant d'un budget adapté aux enjeux climatiques, budget qui ne saurait être révisé à la baisse.

Philippe Foussier

* <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-transition-ecologique>

Le CSE lésé, mais sans qualité pour agir



©addymawy-stock.adobe.com

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, l'employeur met à la disposition du comité social et économique un local aménagé et le matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions (art. L.2315-25 CT). Les modalités d'attribution et d'aménagement de ce local peuvent être définies par un accord collectif.

Par un arrêt du 3 septembre 2025, n°24-10.734, la Chambre sociale de la Cour de cassation se prononce sur la possibilité pour un CSE d'agir en justice pour réclamer l'exécution d'un accord collectif qui prévoit l'attribution de locaux à son profit.

En l'espèce, un accord collectif, conclu entre des sociétés composant une unité économique et sociale (UES) et des organisations syndicales représentatives, prévoit la mise en place des CSE au sein des différents établissements de l'UES. Alors que l'accord collectif accorde un local CSE dans chacun des deux sites d'un établissement, il n'en a été mis à disposition qu'un seul à la suite du déménagement de l'établissement dans deux nouveaux sites.

Dès lors, le CSE lésé a saisi le tribunal judiciaire, afin d'obtenir l'exécution de l'accord pour la mise à disposition d'un second local.

La Cour d'appel de Versailles, dans son arrêt du 11 janvier 2024, n°23/01186, refuse de faire droit à la demande du CSE qui se pourvoit en cassation.

Si l'action en justice est ouverte à toute personne, physique ou morale, justifiant d'une qualité pour agir, la Chambre sociale rappelle que le défaut de qualité à agir constitue une fin de non-recevoir, permettant l'irrecevabilité de la demande.

En l'espèce, le CSE n'est ni partie à l'accord collectif, ni signataire de celui-ci.

La Chambre sociale estime alors que le CSE n'a pas la qualité pour intenter une action visant à obtenir l'exécution des engagements résultant de cet accord, ni le paiement de dommages et intérêts et ce, même si les dispositions litigieuses ont une incidence sur son fonctionnement. Elle précise que cette action est réservée aux organisations et aux groupements définis à l'article L. 2231-1 du Code du travail, tels que les organisations syndicales de salariés représentatives, car ils détiennent le pouvoir de conclure un accord collectif. Ainsi, la Chambre sociale confirme l'arrêt de la cour d'appel et rejette le pourvoi du CSE.

En outre, de jurisprudence constante, le CSE ne peut pas non plus, en principe, agir en nullité d'un accord collectif auquel il n'est ni partie, ni signataire. En revanche, la jurisprudence a considéré que le CSE a la qualité pour agir en nullité d'un accord collectif quand celui-ci transgresse ses prérogatives légales d'ordre public, telles que la gestion des activités sociales et culturelles (Cass. soc., 10 juillet 2024, n°22-19.675).

In fine, lorsque le CSE n'a pas la qualité pour agir, ses membres, souvent issus d'organisations syndicales, peuvent alerter ces dernières et quérir leur aide. En effet, toutes les organisations syndicales, qu'elles soient ou non signataires de l'accord collectif, ont la qualité pour réclamer l'exécution de l'accord, puisque son inapplication cause fatalement un préjudice à l'intérêt collectif de la profession.

Jade El Marbouh

Vidéosurveillance au travail

Jusqu'où peut aller un employeur ?



©Adri-stock.adobe.com

Le 28 novembre 2023, la CNIL a été saisie d'une plainte d'un salarié du magasin « La Samaritaine » dénonçant l'installation, en août 2023, de caméras dissimulées dans des faux capteurs de fumée dans les réserves du magasin. Ces dispositifs dotés de micros ont traité, à l'insu des salariés, des données à caractère personnel. Le 18 septembre 2025, la CNIL a condamné la société SAMARITAINE SAS, qui exploite le magasin, pour plusieurs manquements graves au RGPD, malgré les justifications avancées par cette dernière qui visait, selon elle, à identifier les faiblesses de la surveillance existante et à déterminer les emplacements les plus adaptés pour de futures caméras (Cnil, délib. n° SAN-2025-008, 18 sept. 2025).

Les caméras de surveillance dissimulées, un mode de preuve déloyal...

Tout enregistrement d'images ou de paroles à l'insu des salariés constitue un mode de preuve illicite.

Dans notre espèce, la CNIL a relevé divers manquements au RGPD, notamment à son article 5-1-a en vertu duquel « les données à caractère personnel doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée », mais aussi au principe de responsabilité énoncé à l'article 5-2 selon lequel il appartient au responsable de démontrer le respect de ces exigences. Par ces manquements, la CNIL relève naturellement le caractère déloyal de la preuve.

qui peut être recevable...

Toutefois, le caractère illicite de la preuve ne la rend plus pour autant irrecevable en justice. La CEDH considère que des

circonstances particulières (telles que, par exemple, l'existence de soupçons d'irrégularités graves commises dans l'entreprise) peuvent justifier une absence d'information préalable des salariés sur la mise en place de caméras de vidéosurveillance dans l'entreprise (CEDH, 17 oct. 2019, aff. 1874/13). Compte tenu de cette position européenne, la chambre sociale avait consacré, en matière civile, un droit à la preuve permettant de déclarer recevable une preuve illicite (obtenue en violation de la loi ou en portant atteinte à certains droits) si, à l'issue d'une mise en balance des droits en cause, celle-ci s'avérait être indispensable au succès de la prétention de celui qui s'en prévalait et si l'atteinte qui en résultait était strictement proportionnée au but poursuivi (Cass. soc., 25 nov. 2020, no 17-19.523).

... en raison de circonstances exceptionnelles et temporaires

La CNIL, considérant que ce type de preuve est déloyal, admet leur recevabilité « que dans des circonstances exceptionnelles et à condition de ménager un juste équilibre entre l'objectif poursuivi par le responsable de traitement et la protection de la vie privée des salariés. La conciliation proportionnée de ces objectifs implique, en principe, qu'un tel dispositif dissimulé devrait généralement rester temporaire ». Il importe donc pour l'employeur de documenter le caractère temporaire de l'installation, dont il doit être en mesure de rendre compte à tout moment. Or, dans notre espèce, « faute pour la société de n'avoir apporté aucun élément permettant d'attester du caractère temporaire du dispositif », le traitement de données permis par ces caméras constituait un traitement déloyal et irrecevable.

Sophie Riollet

L'UNSA mobilisée contre les violences faites aux femmes



©Jacob Lund-stock.adobe.com

Chaque 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes rappelle une réalité insupportable : en France, chaque jour, des femmes subissent des violences physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques. Depuis le début de l'année 2025, 128 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Des milliers d'autres vivent dans la peur, le silence ou la précarité. Ces violences ne sont pas des faits divers : ce sont des faits de société, ancrés dans des rapports de domination et des inégalités persistantes.

L'UNSA réaffirme que la lutte contre ces violences est une priorité syndicale. Car elles touchent aussi le monde du travail : harcèlement sexuel, propos sexistes, discriminations, mise à l'écart ou précarisation après une dénonciation. Les violences faites aux femmes ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise ou du service public. Elles ont des conséquences directes sur la santé, l'emploi, les carrières et les droits.

C'est pourquoi l'UNSA agit sur tous les fronts, tout au long de l'année :

- en revendiquant des plans de prévention et de formation dans chaque structure ;
- en exigeant des référents formés et accessibles ;
- en accompagnant les victimes et en soutenant les représentants du personnel mobilisés ;
- en portant la question de l'égalité professionnelle comme levier essentiel de la lutte contre les violences.

La société doit passer d'une logique de réaction à une véritable politique de prévention et de protection. Cela implique des moyens pour la justice, la police, les associations spécialisées, mais aussi pour l'éducation, afin de déconstruire les stéréotypes dès le plus jeune âge.

Le 25 novembre, l'UNSA s'associe aux mobilisations féministes et appelle ses militantes et militants à participer aux rassemblements partout en France. Ensemble, faisons entendre une exigence claire : **tolérance zéro pour les violences sexistes et sexuelles.**

Aucune femme ne doit craindre pour sa sécurité. L'égalité réelle ne sera atteinte que lorsque toutes pourront vivre, travailler et s'exprimer libres, de toute violence.

Le Violentomètre UNSA : repérer les violences sexistes et sexuelles au travail

L'UNSA a conçu un **Violentomètre spécifique au monde du travail** pour aider à identifier les situations de violences sexistes et sexuelles. Inspiré d'un outil de prévention reconnu, il adapte ses repères aux réalités professionnelles : propos déplacés, blagues sexistes, gestes intrusifs, isolement, pressions ou chantages.

Présenté sous forme d'échelle à trois couleurs - **vert, orange, rouge** - le Violentomètre UNSA permet à toutes et tous d'évaluer la gravité d'un comportement et de savoir quand et comment réagir. Il rappelle que ces violences ne sont jamais banales et qu'elles relèvent du droit du travail comme du code pénal.

Cet outil vise à **sensibiliser, prévenir et protéger**. Parce que le **respect au travail n'est pas négociable**, l'UNSA agit pour un monde du travail sans sexe ni violence.



Jessica Gouineau



**Qui est mieux placé que l'UNSA
pour bien former ses élu·es
et ses représentant·es ?**

Faites confiance à l'expertise UNSA Formation !

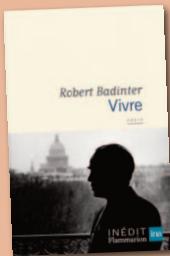
Retrouvez nos formations



<https://vu.fr/JpMu>

UNSA
Formation

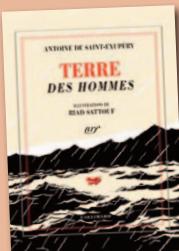
UNSA
Please !



Alors que Robert Badinter, le père de l'abolition de la peine de mort, vient d'entrer au Panthéon, Flammarion publie deux entretiens où il raconte sa vie avec une éblouissante sincérité. En 2006, pour l'INA et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, il convoque ses souvenirs d'enfance, dont l'arrestation et la déportation de son père. En 2023, toujours pour l'INA, il livre son dernier entretien, un précieux témoignage pour l'Histoire.

Vivre de Robert Badinter
aux Éditions Flammarion / INA

Reécouter la voix de Robert Badinter au cours d'une série fleuve de quinze entretiens diffusés en 2002 sur France Culture dans la collection « Mémorables ». L'ancien juriste et avocat revient sur tous les grands moments qui ont façonné sa vie, son œuvre, sa carrière. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-robert-badinter-aux-origines-de-son-combat>



L'auteur de *L'Arabe du futur* réalise un rêve de jeunesse en mettant en image l'un des chefs-d'œuvre de l'écrivain-aviateur, paru en 1939. Antoine de Saint-Exupéry y raconte sa propre expérience, le courage des pilotes de l'aéropostale, le désert, l'amitié fraternelle, l'action, la mort, l'émerveillement face à la beauté de la nature. Les 150 illustrations de Riad Sattouf nous font redécouvrir ce texte qui porte en point d'horizon une valeur, son étoile du berger : la foi en l'humanité. L'exposition organisée à la Galerie Gallimard (jusqu'au 23 décembre 2025 à Paris) peut prolonger cette belle réussite.

Terre des hommes
d'Antoine de Saint-Exupéry avec les
illustrations de Riad Sattouf
aux Éditions Gallimard

3 questions à



1 Dans votre livre, vous affirmez que tous les chiffres de la délinquance sont en forte augmentation, mais que parallèlement la France incarcère de moins en moins. Comment expliquer ce paradoxe ?

Sur le temps long - 40 à 50 ans - la délinquance a significativement augmenté, notamment les atteintes aux biens et les violences physiques. Pourtant, dans le même temps, la France a sous-investi dans son appareil carcéral. Le parc pénitentiaire est resté structurellement sous-dimensionné avec aujourd'hui un taux d'occupation dépassant les 140 %. C'est à la fois anormal et indigne d'un État démocratique. L'exécution des peines est devenue défaillante. Nous avons en permanence un stock de 80 000 à 90 000 peines de prison ferme prononcées non exécutées.

S'ajoute une idéologie dominante qui vise à marginaliser et stigmatiser la prison au profit de peines alternatives ou de sursis. Pour les atteintes aux biens comme les cambriolages, dans les années 60/70 les auteurs allaient en prison et c'était dissuasif. Aujourd'hui, il faut commettre souvent beaucoup de délits pour être condamné et incarcéré. Donc l'activité du cambrioleur est rentable et se développe un sentiment d'impunité. Ajoutons que les courtes peines de moins d'un an sont systématiquement aménagées, celles de moins de deux ans le sont également le plus souvent, ce qui rend illisible la sanction. Prison ferme ne veut

plus dire « incarcération » et se confond avec prison avec sursis. Or la lisibilité de la sanction, notamment de la peine de prison, est le pilier de la dissuasion judiciaire, notamment pour les délinquants qui s'ancrent dans la délinquance et ne sont pas sérieusement entravés dès le départ.

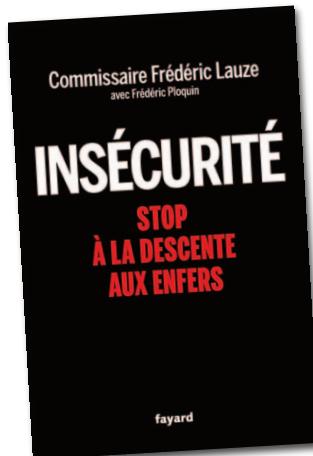
2 Vous faites le constat d'un manque de coopération avec la police pour endiguer les crimes et délits, que ce soit de la part de la justice comme d'autres acteurs publics...

La France souffre d'un manque de coordination entre les services publics impliqués dans la lutte contre la délinquance : le ministre de l'Intérieur donne des instructions aux préfets sur la chaîne de sécurité, le garde des Sceaux donne des instructions aux procureurs généraux sur la chaîne pénale. Et entre les deux, l'indépendance de la justice est souvent invoquée comme un principe sacré pour justifier l'absence de pilotage. Résultat : une coopération trop formelle et cloisonnée. Bien sûr que l'indépendance de la Justice est fondamentale mais les juges du siège doivent aussi prendre en compte le besoin de sécurité croissant de la population.

La justice est un service public, tout autant que la police. Elle doit donc aussi être évaluée au nom de la redevabilité démocratique. Comme le rappelle l'article 15 de la Déclaration des droits

Frédéric Lauze

Frédéric Lauze est secrétaire général du syndicat des commissaires de la police nationale-UNSA depuis 2023. Il a notamment exercé en banlieue parisienne, dans le sud-est de la France et aux Antilles, entre autres fonctions. Il vient de publier chez Fayard *Insécurité, stop à la descente aux enfers*, en collaboration avec le journaliste Frédéric Ploquin.



de l'Homme et du citoyen, « la société a le droit de demander des comptes à tout agent public de son administration ». Il faut sortir de cette organisation en silos qui nous mène à l'échec sécuritaire et à une crise de défiance vis-à-vis de la justice, qui se mesure dans toutes les enquêtes d'opinion. Je préconise une approche plus interministérielle entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Justice pour faire converger la politique de sécurité et la politique pénale. Que les Premiers ministres, dont c'est la fonction, exercent cette coordination et ce pilotage en fixant un objectif clair : faire baisser la délinquance, augmenter le taux d'élucidation, restaurer la dissuasion judiciaire. L'érosion de la dissuasion judiciaire affaiblit mécaniquement l'efficacité du travail du policier sur la voie publique et comme enquêteur !

3

Vous assurez que l'insécurité n'est pas une fatalité et donnez l'exemple d'autres fléaux combattus avec succès dès lors qu'ils deviennent de « grandes causes nationales ». Vous avancez également un certain nombre de propositions pour ne pas se résigner à un haut niveau de délinquance. Pouvez-vous citer quelques pistes ?

L'insécurité n'est pas une fatalité. En matière de renseignement et de lutte contre le terrorisme, nous avons dorénavant des lois adaptées et une vraie

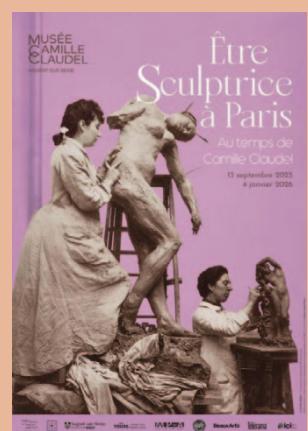
stratégie depuis les attentats de 2015. Il a fallu 240 morts pour réagir. De même, ce que nous avons réussi pour la sécurité routière à partir des années 1975, nous pouvons le faire pour la lutte contre la délinquance. En 1974, il y avait 17 000 morts sur les routes ; aujourd'hui, avec une population plus nombreuse, ce chiffre est tombé à 3000. Ce sont 500 000 vies sauvées ! Pourquoi ? Parce qu'on a décidé d'agir, avec des règles simples : certitude de la sanction, rapidité de la réponse et impact concret, notamment financier. Pas de peines alternatives ou de rappel à la loi. Pas de rustines d'empirisme ou de com, une vraie stratégie évaluée et une exigence de résultats. C'est cette logique qu'il faut aujourd'hui appliquer à la délinquance du quotidien.

Propos recueillis par
Philippe Foussier



Cette exposition consacrée à Colette, figure essentielle de la littérature du XX^e siècle, nous ouvre les multiples mondes d'une femme libre dont l'œuvre novatrice, audacieuse, demeure d'une étonnante actualité. Manuscrits, peintures, photographies, estampes et objets emblématiques illustrent les thèmes de l'œuvre et de la vie de Colette - le féminin, l'identité, l'éman- cipation, la nature, le désir - mais aussi le jeu de miroir permanent entre elle et ses personnages.

Les mondes de Colette
est à voir à la BnF à Paris jusqu'au 18 janvier 2026



La renommée de Camille Claudel ne doit pas occulter qu'autour de 1900, malgré les obstacles liés à leur condition de femme, d'autres sculptrices ont brillé par leur talent. L'École nationale des Beaux-Arts ne s'étant ouverte aux femmes qu'en 1897 ! Cette exposition réunit les œuvres d'une vingtaine d'entre elles, qui, à cette occasion, sortent de l'ombre.

Être sculptrice à Paris au temps de Camille Claudel
est à voir au musée Camille Claudel à Nogent-sur-Seine jusqu'au 4 janvier 2026

Trois portraits de militants créateurs de section



Sébastien, 49 ans, ambulancier depuis 8 ans chez Giraud-Venturi à Colomiers (31), 92 salariés.

L'entreprise Zanghieri est spécialisée dans le transport médical en Haute-Garonne.

« J'ai connu l'UNSA par un collègue qui travaille à l'hôpital. Nous avons obtenu la majorité aux élections fin 2024 face à la CGT. La mise en place d'un CSE est une nouveauté dans l'entreprise. Nous allons suivre prochainement une formation SSCT avec PLEASE, ce qui nous permettra d'acquérir des outils nécessaires pour améliorer les conditions de vie au travail. Nous souhaitons notamment obtenir la mise en place de planning à l'année ».



Gianluca, 34 ans, opérateur au pôle matière depuis 8 ans chez SULO à Langres (52), 200 salariés.

Le groupe SULO (anciennement Plastic Omnium Environnement) est leader dans les produits et services des déchets dans le monde entier. L'usine SULO de Langres est un site de production qui fabrique plus de 2 millions de bacs 100 % recyclables par an.

« C'est un collègue de travail du groupe SULO à Paris qui m'a fait connaître l'UNSA. J'ai apprécié le côté constructif de l'UNSA, qui privilégie le dialogue. J'ai créé une section pour accompagner les salariés, car les syndicats actuels ne sont pas assez à leur écoute. Nous souhaitons améliorer les conditions de travail et installer une égalité de traitements entre tous ».



Jonhy, 44 ans, chef de poste chez Harsco Métal & Minéral Florange (57), 300 salariés.

Harsco Métal & Minéral, prestataire de services de sidérurgie, possède 9 sites en France. L'entreprise est un sous-traitant du groupe ArcelorMittal, premier producteur d'acier en France. Elle intervient dans l'installation, la maintenance et la réparation des équipements mécaniques avec un service de logistique.

« En désaccord avec mon syndicat, j'ai rejoint l'UNSA pour me présenter aux élections de juin 2025. En très peu de temps nous avons pu convaincre les salariés de nous soutenir et avons obtenu la majorité aux élections. Nous voulons être à l'écoute des salariés et travailler sur leurs besoins. J'ai été désigné délégué syndical, je vais prochainement participer au NAO ».

Propos recueillis par **Isabelle Reynaud**

Abonnement UNSA

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

10€

8 numéros

Coupon à envoyer à :

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
(Chèque à l'ordre de l'UNSA)

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES ŒUVRES SOCIALES IMPACTANTES

Upcoop accompagne les élus de Comités Sociaux Economiques (CSE) pour déployer une politique d'Activités Sociales et Culturelles (ASC) efficace et valoriser la mission d'élu au service des bénéficiaires.

ACCOMPAGNER & SOUTENIR LES SALARIÉS AU QUOTIDIEN

- Offrir l'accès à une large billetterie
- Faire plaisir aux salariés aux moments clefs avec le titre Cadhoc
- Offrir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Offrir tous les avantages en une seule carte



FAILLITER LA MISSION D'ÉLU CSE

- Simplifier la gestion des dotations & subventions
- Faciliter le suivi comptable
- Fluidifier la communication avec les salariés

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

POUR UNE SANTÉ ACCESIBLE À TOUS



**Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France,
le Groupe VYV agit pour le droit à la santé.**

Il met en synergie ses **trois métiers - assurance, soins et accompagnement, logement -** afin de proposer des solutions concrètes, innovantes et solidaires, et d'avoir un impact positif sur la société.

- **10,6 millions de personnes protégées**
- **Plus de 106 500 entreprises clientes** en santé et prévoyance
- **6 millions de personnes soignées et accompagnées**
- **78 millions d'euros consacrés à des actions à impact social et sociétal**

www.groupe-vyv.fr



GROUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

